

Réunion de parents baladins Septembre 2019

1. Le Staff

- **Kinkajou** : Grande cheffe + pharmacie
0470/33.85.99 - loudemes@gmail.com
- **Culpeo** : : Trésorier + responsable site internet
0473/27.76.40 - louis.devogeleer@gmail.com
- **kéa** : Contact pi's + responsable gazette
0471/835382 - sininstallé@gmail.com
- **Colley** : Responsable logistique (matériel)
0479/24.80.03 - martin.dementen@gmail.com
- **Aluco** : Responsable mails
0498/50.12.01 - claiiregielen@gmail.com
- **Puma** : Responsable menus et gouters
0488/366714 - lucie.dementen@gmail.com
- **Uncia** :

2. Les chefs d'unité référents

- Tamia : Benoit Poncin
benoit.poncin@gmail.com
- Tamia : Sophie Hermans
Sophie.hermans@uclouvain.be

3. Éphémérides jusqu'à décembre :

- 21 septembre : réunion de passage
- 28 septembre : Réunion de 14h à 17h30 + réunion des parents à 17h30
- 4-5-6 octobre : Week-end baladins
- 12 octobre : /
- 19 octobre : Grande journée (les infos suivront)
- 26 octobre : 15h30-19h+ souper des parents
- 2 novembre : réunion de 14h à 17h30
- 9 novembre : /
- 16 novembre : réunion de 14h à 17h30
- 23 novembre : réunion de 14h à 17h30
- 20 novembre : /
- 7 décembre : /
- 14 décembre : veillée de Noël

4. Les réunions baladins

Sauf contre-indication de notre part, une réunion normale se passe le samedi après-midi, de **14h00 à 17h30**. Le lieu de départ et de retour est le local.

Les grandes journées et les week-end sont un peu particuliers. Les lieux de rendez-vous et les heures varient. Pour ceux-ci, nous vous enverrons en temps voulu les informations par mail.

De manière générale, si vous savez que votre enfant sera absent à une réunion, une grande journée ou un week-end, nous vous demandons de nous prévenir soit par mail (**staffbaladin42e@gmail.com**), soit en contactant Kinkajou ou Aluco par téléphone. - Pour les réunions normales, nous vous demandons de prévenir au plus tard le jeudi qui précède la réunion. - Par souci d'organisation, pour les grandes journées et les week-end, nous vous demandons de prévenir au plus tard une semaine à l'avance.

Pour les réunions normales, il n'est pas nécessaire de donner un goûter à votre enfant puisque nous prenons un même goûter en ribambelle.

En raison de quoi, nous prions les parents dont la première lettre du nom de famille est comprise **entre A et E** de bien vouloir amener un goûter pour environ 15 baladins pour la prochaine réunion.

Au quadrimestre suivant, nous prions les parents **de F à Z** de bien vouloir s'en charger. Il est inutile d'amener des boissons. Aussi, nous vous remercions de préférer les biscuits à longue conservation et d'éviter les goûters sur-emballés ! ☺

Il est cependant utile de prévoir un sac contenant une gourde et une veste en cas de pluie (+ pique-nique pour les grandes journées).

5. L'uniforme

L'uniforme baladin se compose de :

- **Pull bleu marine** avec 2 insignes (voir figure) ;
- **foulard** de l'unité (noir à bord rouge)
- **short foncé** (ou pantalon foncé) ;
- **bottines** ou chaussures de marche.



Veillez nommer TOUTES les affaires de votre enfant ! Surtout le foulard !!

Nous n'obligeons pas les baladins à acheter l'uniforme officiel (le pull baladin), qui est très coûteux et utile seulement 2 ans. Nous demandons juste que votre enfant ait un pull bleu marine quelconque ainsi qu'un foulard aux couleurs de l'unité (rouge et noir).

Voici deux adresses où l'on peut trouver l'uniforme officiel dans les environs de Louvain-la-Neuve :

- **Seeonee**, Chaussée de la Croix, 56, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

6. Le camp

Le camp se déroulera du **23 juillet au 30 juillet** au château de Tilff, près de Liège. Une réunion d'informations sur le camp aura lieu à la mi-mai pour présenter tous les points importants de celui-ci.

7. Un point administratif

◆ Fiche médicale.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir la fiche médicale que vous trouverez en annexe de ce dossier pour le premier week-end au plus tard. Elle est à remettre à Kinkajou.

◆ Carte d'identité.

Nous vous demandons de bien vouloir nous confier la carte d'identité de votre enfant pour les week-end et pour le camp. Celle-ci vous sera remise à la fin de l'activité.

◆ Attestation de présence.

Afin d'avoir la possibilité d'un remboursement du prix du camp par votre mutuelle, nous vous ferons parvenir une attestation de présence en fin de camp.

8. Trésorerie

◆ Cotisation annuelle à l'Unité.

Pour plus d'informations, se reporter à la gazette d'Unité.

◆ Grandes journées, week-end et camp.

Le prix des grandes journées, des week-end et du camp vous seront communiqués par mail en même temps que les informations relatives à ces activités. Cette somme est toujours calculée afin de couvrir les frais de l'activité et ne sert en aucun cas à engendrer un bénéfice pour des activités futures.

◆ Vente de pralines

Cette année nous avons décidé de vendre des pralines afin de renflouer nos caisses et pouvoir racheter du matériel pour les activités et bricolages pour les réunions et le camp. La vente des chocolats se fera au montage dia par un chef.

◆ Mode de paiement.

Les paiements de ces activités sont à faire par virement sur le compte de la ribambelle (**BE48 7320 2387 9027**). Afin de faciliter la comptabilité de notre trésorier, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les paiements dans les plus brefs délais, en indiquant à chaque fois en communication : prénom + nom du baladin + l'événement.

◆ Aide financière.

Si vous éprouvez des difficultés financières à payer les activités, nous vous invitons à prendre contact avec la trésorerie de l'Unité. Une solution sera trouvée en toute discrétion.

9. Les chefs référents

Ce projet a pour objectif d'attribuer un chef référent à chaque baladin, en fonction de ses préférences.

Chaque chef entretiendra donc une relation privilégiée avec quatre ou cinq baladins. Ce choix se fera au premier week-end et nous vous tiendrons au courant du chef référent de votre enfant.

Pendant le camp, c'est avec son chef référent qu'un baladin remplit son carnet d'évaluation, au jour le jour.

Si vous devez nous communiquer des informations plus personnelles sur votre enfant, il peut donc être judicieux de le faire auprès de son chef référent.

10. Le site internet des baladins

Tout comme l'année passée, notre site internet sera un outil de communication utilisé régulièrement pour vous informer. Nous y posterons les éphémérides, les informations pratiques pour les WE, pour les grandes journées, ... C'est également sur le site que nous posterons les photos de ces activités. Vous pourrez aussi y trouver les documents importants notamment la fiche médicale et ce document-ci.

La section photo est protégée par le mot de passe : Arthurmoustique42, afin de garder les photos de vos enfants privées.

Nous vous rappelons donc d'aller régulièrement visiter notre site :

<http://baladins.42sv.be>.

Merci de la confiance que vous nous accordez. Nous restons bien sûr à votre disponibilité pour toutes questions ou remarques.